

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 MARS 2010

2010-12 RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN PAR VOIE CONTRACTUELLE

L'an deux mille dix, le 25 mars, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 18 mars 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Suppléants présents :

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Excusés:

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Jean-Pierre LEBRETON, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Secrétaire de séance : M. Maurice PERRION

2010-12 RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN PAR VOIE CONTRACTUELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – alinéa 4,
Vu la délibération n°2009-31 adoptée le 22 octobre 2009 par le comité syndical, portant modification du tableau des effectifs,

Un agent doit être recruté au sein du service opérationnel. Ce poste doit être pourvu par un spécialiste en éclairage public et en réseau d'énergie.

Le comité décide, à l'unanimité :

- Que le poste ouvert au tableau des effectifs sur le grade de technicien supérieur territorial et actuellement vacant pourra être occupé par un agent contractuel titulaire d'une expérience professionnelle significative, dans le cadre d'un contrat de 3 ans renouvelable une fois explicitement.
- Que la rémunération de cet agent sera établie par référence à un indice brut correspondant à un échelon de la grille indiciaire du grade précité, dans la limite de l'indice terminal. Cet agent pourra bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents du SYDELA, conformément à la délibération n°2008-22 du 18 juin 2008.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

